

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Date de convocation

27/11/2025

Procuration(s) :

Aucune

Date d'affichage

27/11/2025

Etaient absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

Etaient excusé(s) :

Mme HERISSE Laetitia, Mme MOREAU Virginie

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme TEILLET Karine**Numéro interne de l'acte : 2025-64****Objet : Décision modificative n°3**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux réalisés pour le renouvellement de 6 projecteurs au stade de foot dans le parc de Prissé-la-Charrière.

VU Le Code général des collectivités territoriales,

VU L'instruction budgétaire et comptable M57,

VU La délibération n°2025-24 du Conseil municipal du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient de répondre aux opérations comptables des dépenses engagées sur l'exercice et de régulariser les comptes anormalement débiteurs ou créditeurs.

Il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes.

Il convient de faire un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 23 000.00 € comme suit :

AR Prefecture

079-200076198-20251204-202564B-BF
Reçu le 11/12/2025

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
2128 (21) - 55 : Autres agencements et amé	23 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	23 000,00
	23 000,00		23 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	23 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-23 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	23 000,00	Total Recettes	23 000,00

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- APPROUVE cette présente décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme TEILLET Karine

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 10 décembre 2025
Le Maire,
Jean-François SALANON

Mairie de Plaine-d'Argenson
(Deux-Sèvres)

